

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 janvier 2015

Convocation du 31 décembre 2014

Publication du 14 janvier 2015

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 05 janvier 2015 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Signalisation de sécurité

Suite à la décision du Conseil Municipal de prévoir une mise en sécurité plus importante pour l'installation et le démontage des illuminations de Noël, Monsieur le Maire présente un devis de la société ARTECK pour l'acquisition de deux panneaux triangulaires avec visuel AK5 (travaux) triflash rechargeables avec un chargeur secteur ainsi que 10 cônes de chantier rétro (hauteur : 50cm ; poids : 2,8 kg) pour un montant total de 1 704,84 €T.T.C. Il est précisé que la commune ne dispose actuellement d'aucune signalisation d'urgence et que ce matériel aura une utilité multiple. Le Conseil Municipal approuve cet achat et autorise le Maire à en faire l'acquisition avant le vote du budget afin de disposer du matériel pour la dépose des illuminations fixée le 23 janvier.

CCAS

Le repas au Château au profit des aînés a été très apprécié avec une qualité et un service excellents. Les paniers de Noël ont été distribués et des remerciements ainsi que des vœux au Conseil Municipal émanant notamment de M. Bernard GOUSSOT et de M. et Mme Daniel MOREAU sont transmis.

RD 31

La phase de travaux de voirie prévue sur la RD 31 est achevée. Les plantations seront réalisées au printemps ainsi que la création d'un passage piéton.

II. Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget - Délibération n° 2015-1

Monsieur le Maire fait le point au préalable sur les engagements 2014 non mandatés en 2014 (restes à réaliser) :

Article	Intitulé article	Objet	Tiers comptable	Montant reporté
2112	Terrains de voirie	Frais bornage échange KARMAN	SCHENIRER	335 €
2121	Plantation d'arbres	Haie lot 1 imp. Champ des Vignes	DUC & PRENEUF	1 380 €
2128	Autres agencements	Gabions rue de Rosière RD 31	LORIN	10 500 €
2128	Autres agencements	Entrée charretière ferme RD 31	LORIN	6 732 €
21312	Bâtiment scolaire	Chauffe eau	A L'EAU SERVICES	485 €
			TOTAL	19 432 €

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 à hauteur de 72 455 € selon l'affectation suivante :
 - Article 2031 (études) maîtrise d'œuvre BRANDON : 20 000 €
 - Article 21538 (autres réseaux) : relevé points eau pluviale VÉOLIA : 3 550 €
 - Article 238 (avances versées sur immobilisation) solde travaux RD 331 CCSD : 47 200 €
 - Article 2158 (matériel et outillage technique) signalisation mobile ARTECK : 1 705 €

III. Entretien professionnel

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 instaure à titre pérenne l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2015. La notation est définitivement supprimée.

Organisé annuellement, l'entretien professionnel, qui est conduit par le supérieur hiérarchique direct, porte sur « les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés », sur les objectifs qui lui sont assignés « pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels », sa « manière de servir », « les acquis de son expérience professionnelle » et « le cas échéant, ses capacités d'encadrement ». L'entretien porte également sur « les besoins de formation du fonctionnaire » ainsi que sur « les perspectives d'évolution du fonctionnaire ».

Les critères qui servent à évaluer « la valeur professionnelle » des agents territoriaux sont notamment « les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs », les compétences professionnelles et techniques », « les qualités relationnelles » ainsi que « la capacité d'encadrement ou d'expertise ».

Monsieur le Maire souhaite confier la préparation du document qui servira de base au compte rendu de l'entretien professionnel à Lucile ECOFFET.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette nouvelle réglementation, approuve le fait de solliciter Lucille ECOFFET qui sera prévenue de cette demande par M. le Maire compte tenu de son impossibilité d'assister à la séance.

Le Conseil Municipal demande à connaître la répartition du temps de travail de l'agent technique en pourcentage selon les différentes catégories de tâches qu'il effectue afin de mettre en lumière la diversité de son travail et du temps nécessaire à chacune d'entre elles et de pouvoir ainsi répondre aux demandes parfois formulées par les habitants, souhaitant savoir ce qui relève de l'agent technique ou des entreprises sous-traitantes. Il est suggéré de convier l'agent technique à une réunion avec le prestataire Duc et Préneuf afin de définir l'articulation entre le travail de chacun.

IV. Collecte au profit des restaurants du cœur

La Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) renouvelle sa participation à l'opération le cœur des villages. La commune de Saulon-la-Rue recueillera les dons de produits pour bébé, produits d'épicerie et d'hygiène pour la 5^{ème} année consécutive le samedi 31 janvier 2015 de 9h à 12h.

Les années précédentes, les quantités de dons acheminés au centre de distribution de Genlis ont été les suivantes :

Année	Quantité sur le territoire de la CCSD	Dont quantité sur la commune de Saulon-la-Rue
2011	740 kg	103 kg
2012	1 086,4 kg	129,5 kg
2013	1 000 kg	74,5 kg
2014	980 kg	83,3 kg

V. Compte rendu des réunions

Comité travaux communaux, urbanisme, espaces verts, voirie

Yann LAINE et Fabrice VIEL font le compte rendu de la réunion du 08 décembre à laquelle ont participé le directeur et l'attaché commercial de la société Duc & Préneuf. (Monsieur le Maire était excusé pour cette réunion). Le travail sur l'entretien et l'embellissement de la commune continue.

L'entreprise BAFU a transmis une première esquisse de ses réflexions sur la RD 996 mais celle-ci n'était pas exploitable en l'état. Si la commune souhaite réaliser une première tranche de travaux en 2015 par le biais de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais et solliciter des subventions du Conseil Général, il convient de le faire savoir avant la réunion du Conseil Communautaire du 22 janvier. Aussi il est décidé de se réunir sur le terrain avec le cabinet BAFU le lundi 12 janvier pour faire part des études souhaitées dans les 8 jours et de réunir le comité le lundi 19 janvier sur ce thème.

Ouverture des plis de la consultation ayant pour objet la construction d'une Mairie, d'une salle de rencontres et de loisirs et d'un atelier

Les 84 plis réceptionnés dans le cadre du marché public ont été ouverts le lundi 15 décembre en présence du cabinet d'architecte BRANDON. L'estimation de travaux était de 789 391,70 €H.T. Les offres les moins-disantes se situent 10 % en deçà de l'estimation. Il est rappelé que les critères de jugement des offres sont la valeur technique pour 60 % et le prix des prestations pour 40 %.

Une négociation avec les entreprises est en cours jusqu'au jeudi 08 janvier. La commission d'appel d'offres se réunira le samedi 17 janvier à 8h30 pour le choix des entreprises.

S'agissant des subventions parlementaires, toutes nos demandes ont fait l'objet d'une décision d'attribution :

- subvention sur la réserve de M. REBSAMEN : 15 000 €pour la Mairie
- subvention sur la réserve de M. HOUPERT : 5 000 €pour la salle de rencontres
- subvention sur la réserve de M. PATRIAT : 10 000 €pour l'atelier

La subvention sollicitée sur la réserve parlementaire de M. SUGUENOT pour les travaux de la RD 31 a été octroyée à hauteur de 8 000 €

VI. Questions et informations diverses

FPIC – Décision budgétaire modificative n° 5 du budget 2014 * Délibération n° 2015-2

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

En 2012, le prélèvement sur le budget communal s'élevait à 317 € celui-ci était de 906 €en 2013.

Pour 2014, 2 000 €ont été prévus au budget, or le montant notifié est de 2 219 €

Il convient donc d'ajuster les crédits budgétaires pour régulariser comptablement ce prélèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'inscrire 219 €à l'article 73925 (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) par décision budgétaire modificative du budget 2014 n° 5 à prendre sur l'excédent prévisionnel de fonctionnement. et de prévoir d'inscrire 5 500 €au budget 2015 compte tenu de l'évolution prévue de cette participation obligatoire, qui constitue d'ores et déjà une recette fiscale de moins, indépendamment des baisses de dotations de l'État à venir et qui auront forcément à un moment ou à un autre une répercussion sur nos impôts.

A ce titre, il est intéressant de constater la participation de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais selon le tableau suivant :

Commune	Nombre habitants	Montant FPIC	Soit par personne
NOIRON SOUS GEVREY	1096	3195	2,9151
SAVOUGES	389	1194	3,0694
SAULON LA RUE	674	2219	3,2923
EPERNAY SOUS GEVREY	190	631	3,3211
BARGES	487	1758	3,6099
BROINDON	136	505	3,7132
SAINT PHILIBERT	452	1736	3,8407
SAULON LA CHAPELLE	1052	4847	4,6074
CORCELLES LES CITEAUX	860	3989	4,6384

**✚ Intégration des travaux exécutés RD 31 – Décision budgétaire modificative n° 6 du budget 2014
* Délibération n° 2015-3**

Madame la Trésorière de Gevrey-Chambertin nous informe qu'il convient d'intégrer chaque année les travaux exécutés sous convention de mandat. En 2014, 73 663,40 € ont été payés à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais à l'article 238 pour les travaux de la RD 31. Ce montant doit être intégré à l'article 2315 (chap.041) par opération d'ordre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2315 (041) installation, matériel et outillage technique	73 664 €	238 (041) Avances versées sur commandes immobilisation	73 664 €
TOTAL	73 664 €		73 664 €

- *Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes*

✚ Vœux

Madame CHAPUIS, directrice de l'École Élémentaire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et demande d'excuser le personnel enseignant de l'école de son absence à la cérémonie des vœux du 10 janvier en raison du repérage pour la sortie ski du 19 février prévu à cette même date.

✚ Rideaux École

Pascale REMONDINI fait remarquer que les stores installés à l'école en 2009 pour un montant total (stores extérieurs et rideaux intérieurs) de 16 652,12 € ne sont pas toujours remontés par les enseignants. L'un d'entre eux commence à se déchirer. Monsieur le Maire fera le point avec l'employé technique sur la réparation de celui-ci et sur une fenêtre qui ne fermerait plus selon la déclaration de la directrice. Il sera ensuite rappelé à l'école la nécessité absolue de remonter ces stores chaque jour.

✚ Travaux d'accessibilité du restaurant Nos Provinces

Pascale REMONDINI fait part de l'interrogation des gérants du restaurant sur la réalisation par la Mairie des travaux d'accessibilité. L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005. Les établissements recevant du public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite que les travaux (création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite) soient réalisés au cours de l'année 2015. Des devis seront demandés pour connaître le coût à inscrire au budget.

Stationnement sur les trottoirs

Nous remarquons qu'un véhicule est de nouveau stationné sur le trottoir rue de Fontaine Rouge alors que des emplacements pour le stationnement sont prévus sur le terrain de son propriétaire mais aussi à proximité. Un courrier lui sera adressé.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération consistant à déposer sur les véhicules mal stationnés sur les trottoirs une note les invitant au civisme en respectant un passage minimum de 1,40 m du côté habitation pour le passage des personnes à mobilité réduite et des poussettes, à défaut de quoi le stationnement sur les trottoirs ne serait plus toléré et donc verbalisé en application du code de la route.

Récapitulatif des dates des prochaines manifestations et réunions à retenir (sous réserve de nécessité de modification)

- samedi 10 janvier à 18h : vœux du Maire
- **lundi 12 janvier (heure restant à définir): rencontre avec le cabinet BAFU pour les travaux de la 996**
- **samedi 17 janvier 8h30 : réunion de la Commission d'Appel d'Offres**
- **lundi 19 janvier 20h15 : réunion du comité travaux au sujet des travaux de la RD 996**
- **samedi 31 janvier de 9h à 12h collecte au profit des restaurants du cœur**
- **lundi 2 février : Conseil Municipal**
- **lundi 02 mars : Conseil Municipal suivi de la 1^{ère} réunion de préparation du budget**
- **lundi 16 mars : Seconde réunion de préparation du budget**
- **vendredi 20 mars : Conseil d'école**
- **dimanche 22 et dimanche 29 mars : élections départementales**
- **lundi 30 mars : Conseil Municipal avec vote du budget**
- **lundi 04 mai : Conseil Municipal**
- **lundi 1^{er} juin : Conseil Municipal**
- **vendredi 12 juin : Conseil d'école**
- **lundi 06 juillet : Conseil Municipal**
- **lundi 07 septembre : Conseil Municipal**

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 2 février 2015